

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS726

AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, rapporteur, M. Philippe Vigier, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« devant la juridiction administrative compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'une répétition).